

## Contrôle d'accès en déchèterie

### Quand ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, un contrôle d'accès et un portique de 3 mètres seront mis en place en déchèterie. Seuls les habitants de la communauté de communes auront accès sans limitation aux déchèteries communautaires.

### Pourquoi ?

Ces mesures font suite aux contrôles d'accès déjà mis en place sur les communautés de communes voisines qui ont contribué à l'augmentation de nos tonnages.

Elles ont pour but de retirer les apports extérieurs à notre territoire et de ne pas impacter nos ménages.

### Qu'est-ce que ça change ?

Pour réaliser un dépôt, il sera demandé à chaque passage :

- Pour les particuliers : un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Pour les professionnels : un extrait K ou K-bis.

### Le TRI en + du mois de Janvier

#### Que faire des papiers, courriers et anciennes factures ?

Il s'agit de papier pour lire ou écrire, ils ont leur place dans le conteneur des emballages et du papier.